



VILLE
DU PUY EN VELAY

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le
ID : 043-214301574-20221220-DEL_2022_0163-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 19 décembre 2022**

Délibération n° 26

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
lundi 12 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
21/12/2022

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 22H20

Rédacteur : Samira AKARMOUDI Sports

Objet : Aide aux clubs sportifs : subvention exceptionnelle au Stade Bouliste

Rapporteur : Guy CHOUVET

Pour la troisième année, le Stade Bouliste du Puy-en-Velay, a organisé les 19 et 20 novembre 2022, le « **Trophée de la Ville du Puy-en-Velay** ».

Réservé aux joueurs de 2e division nationale, c'est une des étapes du circuit M2.


Seize équipes venues de onze départements différents se sont affrontées au boulodrome Georges-Redon du Puy-en-Velay. Ce trophée permet aux boulistes de gagner des points au classement national qualificatif pour le Championnat de France quadrette.

Pour cette manifestation, le club sollicite la Ville pour l'octroi d'une subvention de 800 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 06/12/2022

Délibération n°26 du lundi 19 décembre 2022

A reçu un avis favorable en Commission Sports du 01/12/2022

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le 
ID : 043-214301574-20221220-DEL_2022_0163-DE

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE une subvention de 800 € au Stade Bouliste pour l'organisation du Trophée de la ville du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 19 décembre 2022,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 19
décembre 2022